

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024-15 : approbation du bilan FSDIE 2023 et des projets FSDIE 2024

Vu l'avis favorable rendu par la commission FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) réunie le 29 février 2024,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 octobre 2024,

Article 1 – approuve le bilan FSDIE 2023 ;

Article 2 – approuve l'attribution des subventions au bénéfice des projets suivants dans le cadre du FSDIE :

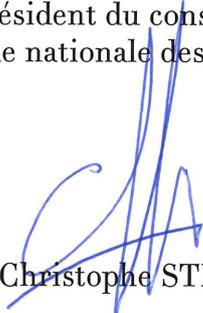
- Projet « Buffet des parrainages », porté par le BD2E, à hauteur maximale de 200€ ;
- Projet « Bal de l'Ecole », porté par le BD2E, à hauteur maximale de 2000€ ;
- Projet « Journée annuelle », porté par l'ADEMEC, à hauteur maximale de 700€ ;
- Projet « Week-end d'intégration », porté par le BD2E à hauteur maximale de 1400€.

Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes


Christophe STRASSEL

BILAN FSDIE POUR L'ANNEE 2023

- Montant total collecté pour le FSDIE, dont la part CVEC et la part des autres ressources : 5550 euros dont 3420 euros de CVEC et 2130 euros de l'établissement
- Montant total des dépenses dont la part dédiée aux projets associatifs étudiants et la part dédiée à l'aide sociale : 5550 euros dont 4950 euros pour des projets étudiants et 600 euros pour l'aide sociale individuelle.
- Part des étudiants au sein de la commission visée à l'alinéa 3 de l'article D. 841-9 du Code de l'éducation : 4 étudiants et élèves sur 8
- Nombre de commissions FSDIE par an : 1
- Nombre de projets déposés : 5
- Nombre de projets retenus : 4
- Nombre de projets effectivement mis en œuvre : 4
- Moyenne des dépenses par projet mis en œuvre : 1237 euros
- Modalités de gestion de l'aide sociale : Après étude du dossier par la commission, un versement est effectué en faveur de l'étudiante.